

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **septième jour d'août 2000**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Raymond St-Pierre
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

00-08-200

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 4 juillet 2000.

ADOPTÉE

00-08-201

Soumissions réaménagement de la voûte – Adjudication de contrat

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville désire réaménager sa voûte pour le classement des archives;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandé pour le réaménagement de la dite voûte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville accorde le contrat du système de rangement mobile mécanique à la compagnie Classements Luc Beaudoin au coût de 5 729 \$ taxes en sus.

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville accorde également le contrat des équipements tels les tablettes de consultation, les diviseurs métalliques, le tiroir pour les dossiers confidentiels avec serrure ainsi que les supports transversaux pour relieurs informatiques.

ADOPTÉ

00-08-202

Ratification des chèques – Ex -Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 10 juillet 2000
 - nos 0CH000748 à 0CH000750 37 674.21 \$
- En date du 11 juillet 2000
 - nos 0CH000751 à 0CH000759 98 222.79 \$
- En date du 19 juillet 2000
 - nos 0CH000760 à 0CH000772 38 985.73 \$
- En date du 21 juillet 2000
 - nos 0CH000773 à 0CH000776 17 910.68 \$
- En date du 21 juillet 2000
 - nos 0CH000777 & 0CH000778 1 465.95 \$

- temps supplémentaire des périodes 2027 à 2031

ADOPTÉE

00-08-203

Ratification des chèques – Ex-Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

- En date de juillet 2000
 - nos 2411 à 2420 3 620.50 \$

ADOPTÉE

00-08-204

Approbation des comptes – Ex-Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Raymond St-Pierre, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 7 août 2000
 - nos 0CH000779 à 0CH000854 70 280.47 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 7 août 2000
 - nos 0CH200007 & 0CH200010 217 661.19 \$

ADOPTÉE

00-08-205

Approbation des comptes – Ex-Paroisse de Princeville

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve et autorise les comptes suivants :

- En date du 7 août 2000
- nos 2421 à 2466 114 651.71 \$

ADOPTÉE

00-08-206

Modification du règlement no 576-99 – Ex-Ville de Princeville

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter des précisions quant au règlement no 576-99 sur le développement du Domaine des Bois-Francis, sans toutefois modifier l'objectif ni les montants impliqués;

ATTENDU QUE par entente relative à des travaux municipaux, le promoteur réalisera les travaux;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté par l'ancienne Ville de Princeville avant le décret de regroupement et qu'il y a lieu qu'il demeure à sa charge;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est résolu que le règlement no 576-99 soit modifié de la façon suivante :

- A) Le titre du règlement no 576-99 est remplacé par le suivant :

« Règlement no 576-99 décrétant l'acquisition des infrastructures du Domaine des Bois-Francis ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 260 000 \$ »;
- B) L'article 1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Le conseil décrète par le présent règlement l'acquisition des infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie du Domaine des Bois-Francis de la compagnie Excavation Bois-Francis Inc., le tout selon les termes de l'entente sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et sur la prise en charge et du partage des coûts des dits travaux, ainsi que des plans et estimés préliminaires préparés par Jocelyn Michaud, ingénieur, en date du 12 août 1999, sous le numéro de dossier PRIV-008-G et annexés au présent règlement. »
- C) L'article 2 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 260 000 \$ telle que plus amplement détaillée à l'estimation ci-annexée et pour se procurer cette somme, décrète un emprunt par billets jusqu'à concurrence du même montant pour une période de dix (10) ans. »
- D) L'article 8 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « municipalité » situé à la deuxième ligne du premier alinéa par les mots « de l'ancienne Ville de Princeville. »
- E) L'article 9 de ce règlement est abrogé.

ADOPTÉE

00-08-207

Règlement no 2000-10

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2000-10 décrétant l'achat d'un camion-incendie ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 250 000 \$

ADOPTÉE

00-08-208

Décompte progressif – Excavation Bois-Francis

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le compte et d'en autoriser le paiement à Excavation Bois-Francis inc. pour le décompte progressif NO 1 des travaux d'infrastructures des rue Boulet, Carignan ouest et St-Jacques ouest au montant de 135 205.42 \$.

ADOPTÉE

00-08-209

Règlement no 2000-11

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2000-11 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des autres membres du conseil.

ADOPTÉE

00-08-210

Nomination d'une greffière à la cour municipale

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de nommer Louise Levasseur à titre de greffière à la cour municipale de Princeville en remplacement de Mario Juaire, et ce, à compter du 21 août 2000.

ADOPTÉE

00-08-211

Demande additionnelle au Programme « Eaux vives du Québec » - Développement industriel rue Boulet

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville a demandé une étude sur le prolongement du Parc industriel situé au bord du boulevard Carignan ouest, rue Saint-Jacques ouest et de la rue Boulet;

ATTENDU QUE la présente demande permettra aux gens situés dans le secteur, de se brancher aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Princeville ;

ATTENDU l'augmentation du coût du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle de la Ville de Princeville autorise la présentation de la modification du projet aqueduc, égout et voirie – Parc industriel au programme « Eaux Vives du Québec » pour obtenir l'appui financier du ministère des Affaires municipales dans le cadre de programmes d'aide financière.

QU'une copie du projet de modification du projet PRIV-006-41-G et PRIV 007-41-G soit présenté au ministère concerné.

ADOPTÉ

00-08-212

Réaménagement de la route 116 – Position de la nouvelle Ville de Princeville
(PHASE III)

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a déposé à la municipalité les plans du réaménagement de la route 116 entre Princeville et Plessisville (Phase III) pour fin d' étude;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec s'apprête à compléter une autre partie du tronçon de la route 116 entre Princeville et Plessisville (Phase III);

ATTENDU QUE ce projet de réaménagement est rendu nécessaire dû à l'augmentation grandissante de la circulation routière sur cette portion de la route;

ATTENDU QUE le conseil municipal de l'Ex-Paroisse de Princeville a consulté tous les propriétaires riverains du tronçon de ladite route lors d'une soirée tenue en décembre 1999;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement s'imposent pour améliorer la fluidité du trafic dans ce secteur;

ATTENDU QUE ces travaux de réfection apporteront durant et après la réalisation des impacts majeurs tels, le bruit, la proximité des propriétés, le danger d'accès à la route, les polluants causés par la circulation, l'entretien général de la route, etc;

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville considère important les pertes monétaires dûes à la démolition des propriétés situées le long de la route 116;

ATTENDU QUE le rapprochement des propriétés situées à proximité de la dite artère apportera une dépréciation de la valeur de celles-ci et même dans certains cas obligeront le ministère à les relocaliser;

ATTENDU QUE lors de la construction de la nouvelle route, les commerces subiront une baisse de leur achalandage dû à l'accès difficile à leur commerce;

ATTENDU QUE le conseil municipal de l'ex-Paroisse de Princeville après consultation auprès de propriétaires riverains recommande fortement le prolongement de la route du côté Nord jusqu'à la propriété de Monsieur Yvan Blondeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Princeville réitère son appui aux recommandations produites par l'Ex-Paroisse de Princeville pour le projet de réfection de la PHASE III de la route 116.

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville compte sur l'excellente collaboration du Ministère des Transports pour que les besoins des citoyens soient respectés.

ADOPTÉ

00-08-213

Second projet de règlement PRU2-003

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement no PRU2-003 modifiant le règlement no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville afin de créer une nouvelle zone industrielle sur une partie des lots 14A et 14B, rang X, et d'y fixer les normes adéquates.

ADOPTÉE

00-08-214

Second projet de règlement PRU2-004

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement no PRU2-004 modifiant les règlements nos 432-89 et 435-89 de l'ex-Ville de Princeville relativement aux normes d'édification et d'implantation des bâtiments annexes et accessoires ainsi qu'au coût des permis de démolition.

ADOPTÉE

00-08-215

Subvention Chambre de Commerce – Programme de développement résidentiel – Ex-Ville de Princeville

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville désire poursuivre à encourager la construction résidentielle sur le territoire de l'ex-Ville de Princeville;

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville par l'entremise de la Chambre de Commerce de Princeville a mis sur pied un programme d'aide financière pour stimuler la construction de nouvelles résidences à Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond St-Pierre, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville verse la somme de 4 000 \$ à la Chambre de Commerce de Princeville afin de pouvoir soutenir le programme d'aide financière mis de l'avant par la Chambre de Commerce de Princeville dans le cadre du programme de constructions de nouvelles résidences. Cette dépense en est une de l'Ex-Ville.

ADOPTÉ

00-08-216

Vente de terrain résidentiel

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Patrice Croteau et Julie Gosselin le lot 247-1-133 (265 rue Fréchette) pour le prix de 13 600 \$ (plus taxes s'il y a lieu) payable 1 000 \$ lors de l'acceptation de l'offre d'achat et la balance lors de la signature de l'acte notarié. Il est également résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier ou son adjointe à signer, pour la Ville de Princeville, ledit acte. Ce revenu en est un de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-08-217

Vente de terrain résidentiel

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller

André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Les Constructions L. Lecours inc. le lot 247-1-130 (295 Fréchette) pour le prix de 13 600 \$ (plus taxes s'il y a lieu) payable 1 000 \$ lors de l'acceptation de l'offre d'achat et la balance lors de la signature de l'acte notarié. Il est également résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier ou son adjointe à signer, pour la Ville de Princeville, ledit acte. Ce revenu en est un de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-08-218

Demande d'autorisation à la CPTAQ – MRC de l'Érable

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable désire modifier son tracé dans le secteur de la route 116 et de la rue Demers de Princeville;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a accepté de construire un tunnel à l'intersection des artères concernées;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable doit acquérir le terrain pour permettre la réalisation des dits travaux de réfection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville appui la demande d'autorisation présentée par la MRC de l'Érable pour faire l'acquisition d'une partie du lot 9-A rang VIII du Canton de Stanfold appartenant à la compagnie Ferme Monopole inc. pour permettre la construction d'un tunnel à l'intersection de la route 116 et de la rue Demers de Princeville.

QUE la présente demande permettra aux usagers du vélo de traverser ces infrastructures routières sans danger.

QUE le projet concerné est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉ

00-08-219

Avis de motion

Le maire Laurent Carignan donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera adopté relativement aux servitudes environnementales liées à l'implantation de fosses et à l'augmentation d'unités animales en milieu agricole.

00-08-220

Association des greffiers de cours municipales

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la greffière de la Cour municipale, Louise Levasseur à assister au symposium 2000 de l'AGCMQ du 4 au 6 octobre 2000 à Saint-Sauveur.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès. Cette dépenses en est une de l'Ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Ministère de la Sécurité publique - 1^o) Semaine de la prévention des incendies 2000 - 2^o) Autorisation du renouvellement de l'entente de prêt d'un officier de la SQ jusqu'au 1^{er} novembre – Aux dossiers.

Union des municipalités du Québec – Appui à la demande d’abolition du corps de police - Au dossier.

Ministère des Transports – Planification de la réfection de la route 116 est – Au dossier.

Fonds Espoir leucémie 9452 Enr. & Association de Fibromyalgie des Bois-Francis – Remerciements pour dons – Classés.

Gérard Guérard – Demande de l’étude sur l’élévation de la digue – Le document est disponible à l’Hôtel de Ville et le Maire mentionne qu’une rencontre sera convoquée bientôt avec Messieurs Guérard ayant pour objet le règlement d’un litige les opposant à la Ville.

Chevaliers de Colomb – Demande de subvention pour leur pique-nique annuel - Pour ce genre d’activité le conseil est d’avis que l’aide de la municipalité pourrait prendre l’aspect de prêt d’équipements plutôt que d’accorder une aide financière.

00-08-221

Projet de casino

ATTENDU QUE l’hôpital Saint-Julien fermera définitivement ses portes en 2002;

ATTENDU QUE peu de projets ont été élaborés pour donner une nouvelle vocation au bâtiment;

ATTENDU QUE la fermeture de cet hôpital laissera un grand vide dans l’économie régionale;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marc Vadeboncoeur, un citoyen de Saint-Ferdinand, multiplie les démarches depuis près de deux ans pour que le gouvernement du Québec installe un casino d’état dans ce bâtiment;

ATTENDU QUE ce genre d’infrastructure donnerait un sérieux coup de pouce à la relance économique de notre région;

ATTENDU QUE Saint-Ferdinand est situé en plein centre du Québec, à proximité de Victoriaville, Thetford, région de la Beauce et est situé dans un rayon d’un peu plus d’une heure de Sherbrooke, Trois-Rivières, Drummondville et Québec;

ATTENDU QUE Saint-Ferdinand possède déjà quelques centres touristique, malheureusement peu connus, que la venue d’un casino serait sûrement une bougie d’allumage;

Il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Raymond St-Pierre et résolu à l’unanimité que le projet de casino à Saint-Ferdinand doit être retenu sérieusement par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

Rouli-Bus – Nouveaux tarifs et horaires – Au dossier.

Divers

Le conseiller Raymond St-Pierre mentionne qu'il a eu une demande pour l'enlèvement du dos-d'âne situé sur la rue Bernier. Mis à l'étude avec les demandes en provenance des autres rues.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

00-08-222

Levée de la séance

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, que la séance ordinaire est unanimement close.

ADOPTÉE

Mario Juaire,
Secrétaire-trésorier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Mario Juaire, secrétaire-trésorier

